

EGLISE DU CHRIST AU CONGO

ECC

PRESIDENCE NATIONALE

DEPARTEMENT DE LA DIACONIE



***«CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PRIERE ET DE
L'ACTION POUR LES ENFANTS »***

AVEC L'APPUI DE LA GNRC

RAPPORT D'ACTIVITES

DECEMBRE 2013

INTRODUCTION

Ce rapport présente les activités de la célébration de la journée mondiale de la prière et de l'action pour les enfants. Cérémonie organisée par le Département de la Diaconie de l'Eglise du Christ au Congo (ECC), le 06 décembre 2013 à Kinshasa avec l'appui de GNRC.

Etant un de six Départements de l'ECC, la Diaconie a en charge les œuvres sociales et les programmes de développement matériel de l'Eglise du Christ du Congo, ECC en Sigle.

Précisons en passant que L'ECC est l'Eglise protestante au niveau national de la RD. Congo composée des 74 communautés membres, elle compte 31.000.000 membres communiants, 320.101 paroisses, 18.720 écoles primaires, secondaires et professionnelles. 48 instituts supérieurs et universités et gère 60% de formations médicales du Pays.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En août 2013, du 12 au 15 août, l'Eglise du Christ au Congo (ECC) a organisé un atelier national avec comme thème: la violence basée sur le genre.

Cet atelier a réuni 35 personnes venues de 11 province du pays qui ont analysé la problématique pendant quatre jours et réfléchi sur les voies et moyens d'éradiquer la violence sur le genre en République Démocratique du Congo.

Les participants ont été unanimes que le contexte congolais est caractérisé par la détérioration des conditions sécuritaires, détérioration qui essentiellement reste liée aux conflits armés qui sont chaque jour aggravées par l'émergence de nouveaux groupes armés.

Ce cycle de violence est un mal qui empire au fil du temps les conditions de vie des populations en ajoutant de nombreux cas de violence sur une liste déjà trop longue.

C'est face à un tableau social très sombre que l'Eglise a voulu par cet Atelier imprégner dans la conscience des participants la nécessité de mettre la dimension Genre au centre de la vie en société.

L'atelier a ainsi soumis à l'examen des participants des sujets des réflexions; des partages d'expériences, des débats et des questions réponses à l'issues desquelles les recommandations ont été formulées.

Sur base de ces recommandations un plan d'action global a été élaboré en vue de sensibiliser les différentes provinces.

L'un des axes de ce plan national concerne les violences domestiques dont les effets retombent sur les enfants. L'examen de cet aspect nous paraît plausible pour justifier la pertinence du sujet qui fonde le projet que nous avons proposé et soumis au GNRC dans le cadre de la journée des enfants.

DESCRIPTION DU PROJET

Titre du Projet : Journée mondiale de la prière et de l'action pour les enfants

Thème : « Nos enfants, c'est notre responsabilité »

Objectif général :

Informers les enfants qu'ils ont des droits en tant qu'enfants et sensibiliser les parents sur le respect des droits des enfants.

Objectifs spécifiques :

- Organiser un culte de la célébration de la journée atelier au niveau de la Ville Province de Kinshasa
- Distribuer aux enfants les textes relatifs à leurs droits que nous vaons résumés en 19 articles.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cet atelier sont :

- 8 confessions religieuses (ECC, Catholique, Orthodoxe, Armée du Salut, Eglises Indépendantes, Kimbanguiste, Anglican);
- 450 enfants;
- Le Gouvernement Congolais (Ministère du genre, de la femme et de l'enfant, Ministère de l'éducation, Ministère de Justice, Ministère de la Culture;

V. Méthode de travail

Célébration de la Journée Mondiale de la Prière et de l'action pour les enfants dans une église de la Commune de Masina, un banc lieu de la ville Kinshasa.

- Présentations des enfants avec des messages bibliques ;
- Activités Culturelles (chants, danses, et jeux)
- Sensibilisation en public sur la Convention sur les Droits de l'Enfant et l'Acte des Enfants de 2001

Organisation/ Comité organisateur

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Président | : Rév. Milenge Mwenelwata |
| 2. Coordinateur | : Rév. Sikabwe Jeff |
| 3. Modérateur | : Rév. Jules Lwesso |
| 4. Modératrice | : Matalatala Gina |
| 5. Rapporteur | : Ikaso Alfred |
| 6. Rapporteur adjoint | : Makano Dieu Merci |
| 7. Trésorier | : Fatuma Carine |
| 8. Chargé des logistiques | : Past. Nathan Mudiji |
| 9. Chargé de Communication | : Itindja Idonis |

ACTIVITES

Le programme de la célébration de la journée mondiale de la prière et de l'action pour les enfants prévoyait les activités comme ci-après :

11H 30 : Prélude : Arrivée animée par les Chorales

- Salutation liturgique
- Prière d'invocation
- Présentation des invités
- Animation : chant d'ensemble
- Chorales des enfants : 17 CECU, la Manne cachée, CFMC, CEBU
- Lecture de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (Lu par 4 enfants)
- Différentes présentations des enfants:
 - Fr. Israël KASKILE : les livres de la Bible
 - 17 CECU (verset bibliques)
 - CFMC (versets bibliques)
 - Manne cachée (versets bibliques)
 - 17^{ème} CEBU
- Mot de circonstance : Fr. Juste SIKABWE
- Prière d'intercession en faveur des enfants
- Animation : chant d'ensemble
- Annonces : Fr. Kennedy
- Mot de clôture : Rev. SIKABWE Jeff
- Chant mimique : 17 CECU
- Bénédiction Finale : Rev. SIKABWE Jeff

Photo de groupe

14h 00 : Cocktail

A cause d'une grosse pluie qui s'est abattue sur toute la ville, durant toute la matinée, la cérémonie a effectivement débuté à 14h40' sous la modération de Monsieur Dawson PALUKU MUNDELE, de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (CBCA.)

Après quelques cantiques en prélude, la cérémonie a été ouverte par une prière dite par le Révérend Pasteur ALENGE Cyrille, Pasteur Responsable de la Paroisse de la 17^{ème} Communauté de l'Evangile du Christ en Ubangi, lieu où se déroulait la manifestation.

Le modérateur a en suite saluer toute l'assistance au nom de l'organisateur. Puis il est passé à la présentation de différents groupes dans le temple.

Le passage de Luc 18 :16 a été lu et expliqué pour montrer l'attitude de Jésus envers les enfants. Sur base de cette compréhension, il est passé à la présentation ci-dessous:

1. La 17^{ème} Communauté de l'Evangile du Christ en UBANGI (17^{ème} CECU) ;
2. La 6^{ème} Communauté des Eglises Baptistes Unies (6^{ème} CEBU) ;
3. La 37^{ème} Communauté des Assemblées de Dieu du Congo (37^{ème} CADC) ;
4. La 4^{ème} Communauté des Eglises des Frères Mennonites du Congo (4^{ème} CEFMC.),
5. Le groupe des enfants n'appartenant à aucune Communauté ;

Au total 206 enfants ont pris part à la célébration. 161 appartenant aux quatre communautés et 45 enfants n'appartenant à aucune église.

Après quelques chants et cantiques entonnés par les chorales des enfants, le modérateur a fait le texte sur les droits de l'enfant résumé en 19 articles pour la circonstance.

- KANGU Japhet (G) : Page 1 (article 1 à 5)
- Divine LENGE (F) : Page 2 (article 6 à 9)
- Joëlle WEBANA (F) : Page 3 (article 10 à 15)
- Magnificat (G) : Page 4 (article 16 à 19)

L'enfant Israël KASILE a présenté les livres de la Bible (Ancien et Nouveau testaments).

Dix versets bibliques par thèmes ont été récités et commentés par dix enfants filles et garçons de différentes communautés. Ils se sont exprimés en français, en Lingala et en Kikongo qui sont les langues couramment parlées dans la ville de Kinshasa.

Pour terminer la série ; l'enfant Juste SIKABWE a lu le mot de circonstance des enfants.

Avant de clôturer la manifestation, les enfants ont été invités à prier. A demander la grâce de Dieu en faveur de tous les enfants du Congo, d'Afrique et du Monde, en faveur de leurs parents et de notre gouvernement.

Le texte des droits de l'enfant ont été distribué à 206 enfants qui ont tous été contents d'apprendre qu'ils des droits. Ils ont eu mission d'amener chacun le document et de le faire lire en famille.

Le mot de clôture a été dit par le révérend Jeff SIKABWE Coordonnateur du Comité organisateur. Il a remercié tous les enfants, leurs églises et tous les participants pour leur intérêt à la célébration. Il a fixé le rendez-vous pour le 20 novembre de l'année 2014.

Enfin, un rafraichissement a été offert. Pendant ce moment, quelques photos de souvenir ont été prises. Il était 16,48' quand la manifestation a pris fin.

Fait à Kinshasa, le 9 décembre 2013.

Le Rapporteur
Mr IKASO Alfred

EN ANNEXE:

- 1) Le texte résumé des droits de l'enfant ;
- 2) Le mot de circonstance des enfants ;
- 3) Quelques photos souvenir marquant les temps forts de la célébration.

ANNEXE 1

République Démocratique du Congo

EGLISE DU CHRIST AU CONGO

ECC/DIACONIE

**« CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PRIERE ET DE
L'ACTION POUR LES ENFANTS »**

LES DROITS DE L'ENFANT

« La Convention relative aux droits de l'enfant » et « la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant » sont les deux textes internationaux par lesquels les pays du monde et d'Afrique, reconnaissent les droits de l'enfant.

Ces textes sont ratifiés par la République Démocratique du Congo par l'Ordonnance –Loi N°90/48 du 22 août 1990, publiée au Journal Officiel numéro Spécial : « avril 1999 ».

Tous les pays du monde ; reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Un enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

ARTICLE 2 :

Tout enfant a droit d'avoir une identité, de porter un nom, d'être enregistré après la naissance et d'être citoyen de son pays.

ARTICLE 3 :

Tous les enfants ont les mêmes droits, il ne doit y avoir aucune discrimination contre les enfants à cause de leur race, de leur religion, de leur couleur, de leur sexe, de leur handicap, de leur langue ou de leur groupe ethnique. Que nos familles soient riches ou pauvres, nous avons tous les mêmes droits.

ARTICLE 4 :

Les parents doivent s'occuper de nous. Ils doivent nous protéger contre le danger. Certains enfants n'ont pas des parents. Ils ont eux aussi, besoin de soins et doivent être protégés. Les parents ont le devoir d'apprendre à leurs enfants à bien se comporter. Et les aider à comprendre comment améliorer leurs comportements. A l'école, l'enseignant a le devoir d'aider les enfants à se comporter.

ARTICLE 5 :

Tout enfant a droit d'être en bonne santé. Nous devons être vaccinés. Vivre dans une maison propre, manger de la bonne nourriture et boire de l'eau potable. Nos parents ont le devoir de prendre soin de nous. Nos gouvernements ont le devoir de nous procurer des services de santé.

ARTICLE 6 :

Nous devons être protégés contre la drogue et autres produits nuisibles à notre santé comme l'alcool et la cigarette. La drogue et l'alcool peuvent entraver notre croissance et notre éducation. Ils gâchent notre avenir.

ARTICLE 7 :

Tous les enfants ont droit d'être éduqués. La meilleure éducation pour nous se fait à l'école, à la maison et dans la communauté. Nous apprenons également lorsque nous jouons avec nos camarades. Nous apprenons lorsque nous aidons nos parents dans les travaux domestiques. Le gouvernement doit veiller à ce que nous allions à l'école.

ARTICLE 8 :

Nous avons droit à la liberté de l'expression. Nous avons droit de réfléchir et d'exprimer nos idées. Nos parents et nos enseignants doivent nous aider à réfléchir et nous exprimer.

ARTICLE 9 :

Nous ne devons pas être séparés de nos parents ni de nos familles. Les enfants séparés de leurs parents ont droit d'une protection et d'une aide spéciale. On doit les aider à rejoindre leurs familles. Si cela n'est pas possible, on doit les aider à rejoindre une autre famille.

ARTICLE 10 :

On ne doit pas nous imposer des travaux très durs et difficiles que seuls les adultes peuvent faire. On ne doit pas nous demander de faire des travaux qui sont dangereux pour nous, qui entravent notre croissance, notre santé et notre éducation.

ARTICLE 11 :

Les enfants qui ont été contraints de fuir leurs pays ont aussi des droits. On doit les traiter avec respect. On doit aider les enfants réfugiés séparés de leurs parents à retrouver leurs familles le plus tôt possible.

ARTICLE 12

On ne doit pas amener les enfants à combattre dans les guerres. Nous devons être protégés des dangers de la guerre et de ses effets.

ARTICLE 13 :

Nous avons droit d'être protégés contre certaines pratiques sociales qui entravent notre croissance, notre développement et notre éducation. Par exemple, nous devons être protégés contre le mariage précoce.

ARTICLE 14 :

Nous ne devons pas être exploités sexuellement ni être obligés à l'acte sexuel. C'est une violation de la Loi.

ARTICLE 15

Nous avons le droit d'être à l'abri des mauvais traitements et de la violence.

ARTICLE 16 :

Les enfants dont les parents sont morts , qui sont orphelins, ont les mêmes droits que tous les autres enfants. On doit les aider à avoir une vie heureuse comme tous les autres enfants.

ARTICLE 17 :

Les enfants handicapés ont les mêmes droits que tous les autres enfants. Tout le monde doit les traiter avec respect. On doit les aider à avoir une vie heureuse comme tous les autres enfants.

ARTICLE 18 :

Tout enfant qui est accusé ou jugé coupable d'un délit a droit à un traitement spécial. Un avocat spécialement formé à traiter avec les enfants représentera l'enfant qui est accusé d'un délit devant un tribunal spécial pour enfants. Si l'enfant est emprisonné, il ne doit pas être torturé ni maltraité.

ARTICLE 19 :

En tant qu'enfant, j'ai des devoirs envers mes parents, ma famille, la société et mon pays. J'ai le devoir de respecter mes parents et ma famille.

J'ai aussi le devoir de respecter les autres personnes, c'est-à-dire les autres enfants et les autres adultes. J'ai le devoir de les aider lorsqu'ils ont besoin d'aide. J'ai le devoir de servir mon pays de la meilleure façon que je peux.

J'ai le devoir de préserver et de respecter la culture africaine et d'utiliser les enseignements de la culture africaine pour rendre la société meilleure.

Fait à Kinshasa, le 7 décembre 2013

ANNEXE 2

« CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PRIERE ET DE L'ACTION POUR LES ENFANTS »

MOT DE CIRCONSTANCE DES ENFANTS

Chers parents,

C'est pour nous une très grande joie de nous retrouver réunis en ce jour de cette célébration de la journée mondiale de la prière et de l'action pour les enfants dans ce temple de la 17^{ème} Communauté des Eglises du Christ en Ubangi.

C'est pour nous une grâce particulière que d'être l'objet de l'attention de nos parents et de l'Eglise qui tiennent à nous remettre entre les mains du Créateur, le Maître de temps et des circonstances. Grâce soit rendue à Dieu notre Père, lui qui, par son amour, a voulu que nous venions au monde pour vous, que nous naissions dans ce beau pays, la République démocratique du Congo.

Chers parents, nous sommes vos enfants et en cette qualité nous avons le droit de vivre sous votre protection et votre affection. Afin qu'un jour nous devenions comme vous, adultes, parents responsables, citoyens utiles à la société, à leurs familles et à eux-mêmes. Ainsi, notre avenir dépend de l'instruction, de l'encadrement et des soins que vous nous accordez.

Nous, vos enfants qui sommes en ce lieu ce jour, nous sommes très heureux de bénéficier de votre attention, nous sommes ici par centaines, trois cents, quatre cents, cinq cents, peut être plus, c'est avec un grand plaisir que nous partageons ce moment inoubliable dans la présence du Seigneur, sous la conduite du Saint Esprit.

En ce même moment, à côté de nous et plus loin de nous, combien d'enfants, encore plus nombreux par milliers, par centaines de milliers ne sont pas avec nous ? Pouvons-nous à cette occasion, penser à ces enfants qui souffrent ? Combien parmi eux n'ont-ils pas à manger ? Combien ne vont pas à l'école ? Combien n'ont pas de quoi se vêtir ? Combien n'ont pas de quoi se faire soigner ? Combien vivent en errance sans toit ni dignité ? Combien sont-ils violés et violentés ? Combien sont exploités et soumis aux travaux lourds et forcés ? qu'ont-ils fait ces enfants pour mériter un si triste sort ?

Demandons à Dieu, qu'il aide nos parents, nos Eglises et nos Gouvernements à veiller sur nos droits. A nous protéger pour que nous grandissions dans des conditions normales, que nous menions une vie heureuse qui nous assure un avenir meilleur pour une société juste et prospère.

Que le Seigneur bénisse nos églises et leurs responsables
Que le Seigneur bénisse nos parents,
Que le Seigneur bénisse le Congo

Que le Seigneur bénisse tous les enfants du Congo, d'Afrique et du monde. Je vous remercie, disons amen.